



13 mai 1986

TRENTE-NEUVIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 20.5 de l'ordre du jour



IMPACT DE LA SANTE SUR LA SITUATION DE TENSION EN AMERIQUE CENTRALE

(Projet de résolution présenté par les délégations des pays suivants :
Argentine, Brésil, Colombie, Espagne, Guatemala, Mexique, Nicaragua,
Panama, Pérou, Uruguay et Venezuela)

La Trente-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant les efforts concertés que déploient les pays d'Amérique centrale et l'Organisation panaméricaine de la Santé/Bureau régional de l'OMS pour les Amériques en vue de l'objectif de la santé pour tous en mettant en oeuvre le plan sur les priorités de l'action de santé en Amérique centrale et au Panama entériné par l'Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution WHA37.14;

Consciente du fait que la tension et la violence qui sévissent en Amérique centrale ont des effets défavorables sur la santé de la population et font obstacle à l'instauration de la santé pour tous d'ici l'an 2000;

Considérant le principe énoncé dans la Constitution de l'OMS selon lequel la santé de tous les peuples est une condition fondamentale de la paix et de la sécurité;

Rappelant que l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarantième session a proclamé 1986 Année de la paix;

1. FELICITE les gouvernements des pays d'Amérique centrale pour l'effort de coopération qui s'est exprimé dans le "plan sur les priorités de l'action de santé - pont pour la paix" et les invite instamment à étendre les principes de cette initiative à tous les domaines afin d'instaurer la paix et la coopération entre les pays de la Région;
2. DEMANDE INSTAMMENT aux pays de la Région d'unir leurs efforts dans la recherche de solutions négociées pour l'instauration de la paix dans la Région et d'affecter les ressources nécessaires afin d'appuyer le développement et de contribuer au bien-être et à la santé des peuples d'Amérique centrale;
3. REITERE la demande adressée dans la résolution WHA37.14 aux Etats Membres et aux organisations internationales pour qu'ils fournissent une assistance technique et financière en vue de surmonter les effets néfastes de la situation et d'aider ainsi à faire de la santé un pont vers la paix et la solidarité entre les peuples; et
4. PRIE le Directeur général de collaborer à la recherche des fonds nécessaires qui seront canalisés par le Bureau régional de l'OMS, et de faire rapport sur la question à la Quarantième Assemblée mondiale de la Santé.

= = =